

Elaboration d'une déclaration d'impôt

Pour établir votre déclaration, nous vous recommandons de vous munir des documents suivants :

- Copie de la déclaration d'impôt précédente
- Si possible décision de taxation définitive y relative



Revenus :

- Tous les certificats de salaires, attestations d'allocations de chômage et familiales
- Indemnités d'assurances perte de gain touchées (maladie et/ou accidents)
- Rentes AVS et AI (attestations, coupons postaux, etc.)
- Rentes de la Caisse de retraite (LPP), rentes viagères (reçues)
- Pensions alimentaires (reçues)

Déductions :

- Attestation bleue (formule 21 EDP) concernant le 3ème pilier A ou OPP3-prévoyance individuelle liée (primes d'assurances payées)
 - Attestation mentionnant les éventuels rachats d'années de prévoyance (LPP) versés durant l'année écoulée
 - Attestations des intérêts passifs (annuités hypothécaires échues, intérêts débiteurs tels VISA ou sur c/c bancaires)
 - Attestations bancaires mentionnant les intérêts des dettes payés, ainsi que le solde dû au 31.12.200X
 - Pensions alimentaires (versées)
 - Frais de perfectionnement professionnel ou de reconversion
 - Attestations/quittances de frais de garde d'enfant de moins de 12 ans révolus au 1er janvier de l'année
 - Bail à loyer ou notification de hausse de loyer valable l'année écoulée (sans places de parc et garages)
 - Frais médicaux importants (le montant doit être supérieur au 5% du revenu net indiqué au chiffre 700)
 - Dons d'au moins Fr. 100.- par institution et par an (sauf dons culturels, églises)
- ps. il est inutile de joindre vos contrats d'assurances maladie (c'est une déduction forfaitaire identique pour tous les contribuables)

Fortune:

- Livrets ou comptes d'épargne mis à jour ou attestations bancaires mentionnant les intérêts (attention certaines banques éditent des relevés trimestriellement ou semestriellement). Ne pas oublier votre compte garantie loyer ainsi que les comptes bouclés durant l'année
- Relevés des titres au 31 décembre ou attestations de dividendes et intérêts
- Copies de tous les nouveaux contrats d'assurances conclus l'année écoulée (vie, rentes viagères, 3ème pilier, etc.)

Immeubles :

- Nouvelle estimation fiscale (si changement)
- Copie de la dernière détermination de la valeur locative
- Toutes les factures originales des frais d'entretien payés, y compris les taxes communales, l'impôt foncier et les assurances bâtiments, mais sans les frais de chauffage*, si vos frais sont importants (supérieur au 20% de la valeur locative ou des loyers) *exception si vous louez l'objet chauffage compris.

Conseils :

- Commencez toujours par les annexes puis en dernier le formulaire principal
- Répondez attentivement aux questions de la page 4 du formulaire principal
- Enfin n'oubliez pas que vous devez déclarer TOUS les revenus en Suisse ET à l'étranger de Fr. 1 à X mio !

Si vous venez d'acquérir un bien immobilier, demandez une copie de la valeur locative de l'ancien propriétaire ou d'un propriétaire d'un appartement similaire (PPE) et comparez avec les m2 de votre appartement et l'année de construction ou de rénovation lourde de votre bien.

Il arrive souvent qu'un parent vous aide dans la recherche de fonds propres par le biais d'avance d'hoirie ou de donation ou de prêt. Notre conseil, passez par un prêt avec ou sans intérêt qui sera diminué d'année en année d'un montant correspondant à la franchise d'impôt en vigueur dans le canton de Vaud en conformité avec votre lien de parenté. De plus il faut absolument que les deux parties s'entendent pour indiquer les mêmes montants dans leur déclaration d'impôt respective !